Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 50 (1924)

Heft: 15

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

50e année 19 juillet 1924 N° 15

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Réd. : Dr H. Demierre, ing. Paraissant tous les 15 jours

ORGANE AGRÉÉ PAR LA COMMISSION CENTRALE POUR LA NAVIGATION DU RHIN
ORGANE DE L'ASSOCIATION SUISSE D'HYGIÈNE ET DE TECHNIQUE URBAINES
ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

SOMMAIRE : *Note sur l'usine de Chancy-Pougny. — Quelques propriétés des alliages légers d'aluminium. — XIXe Conférence de l'Union internationale de tramways, de chemins de fer d'intérêt local et de transports publics automobiles.* — Sociétés : *Cinquantenaire de la Société vaudoise des Ingénieurs et des Architectes* (suite). — *Société suisse des Ingénieurs et des Architectes. — Programme du Congrès de 1924 de l'Association Générale des Hygiénistes et Techniciens Municipaux.* — Carnet des Concours. — *Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne. — Service de placement.*

Note sur l'usine de Chancy-Pougny.

Quelques-uns de nos lecteurs ont déjà entendu parler de l'usine-barrage de Chancy-Pougny qui est actuellement en construction sur le Rhône, en aval de Genève, à la frontière franco-suisse.

Il nous a paru intéressant de donner dès maintenant un aperçu général de cette usine bien que la mise en service ne doive avoir lieu qu'à la fin de cette année.

Une partie des renseignements qui suivent nous ont été aimablement communiqués par les *Ateliers des Charmilles S. A.*, à Genève, qui ont en construction trois des turbines principales. Nous avons complété ces renseignements par d'autres, extraits d'une conférence dont le compte rendu a paru dans la *Revue polytechnique* de Genève en 1922.

Les premières études pour l'utilisation de la force du Rhône entre le point où ce fleuve, devenant international, forme frontière entre la France et le canton de Genève, et celui où il devient entièrement français, datent de 1910.

Les pourparlers pour l'octroi de la concession furent laborieux ; la Ville de Genève, concessionnaire des deux paliers qui séparent celui de Chancy du lac Léman, tenait à ce que ses droits fussent sauvegardés. Elle exigeait notamment qu'aucune fourniture d'énergie électrique ne fût faite dans le canton de Genève autrement qu'avec son consentement et pour son propre compte.

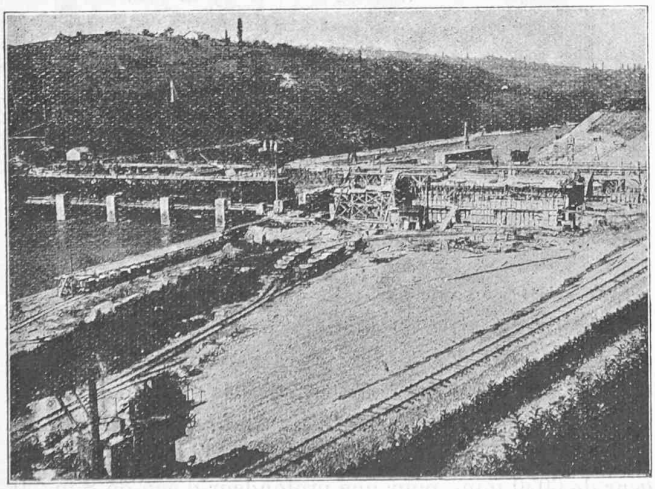

Fig. 1. — Vue des travaux en septembre 1922.

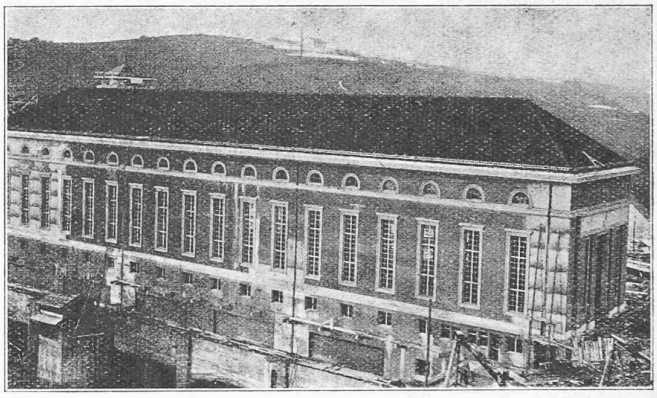

Fig. 2. — Bâtiment des turbines. Vue prise sur la rive gauche, en aval.

Trois emplacements différents étaient en présence pour l'implantation du barrage, chacun présentant naturellement des avantages, soit au point de vue du gain de puissance, soit à celui des facilités de construction.

Après de nombreuses démarches, la concession suisse fut accordée le 28 décembre 1917 à la *Banque Suisse des Chemins de fer*, à Bâle, et l'octroi de la concession française suivit en mai 1918.

Ces deux concessions d'une durée de 80 ans furent ensuite rétrocédées à la *Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny*, constituée par les soins de la Banque Suisse des Chemins de Fer, sous l'égide de MM. Schneider et Cie.

Comme la concession française exigeait que la totalité, revenant à la France, de l'énergie produite fût cédée à une société d'exploitation française et qu'en outre il n'était pas possible d'utiliser en Suisse le surplus d'énergie, par suite des dispositions de la concession suisse, toute l'énergie à produire sera absorbée par la Société *L'Energie Electrique Rhône et Jura* qui la transportera par un réseau de lignes à 120 000 volts dans des régions éloignées, tributaires actuellement de la production d'énergie thermique.

Les projets de l'usine de Chancy-Pougny ont été élaborés par les services techniques de la Banque Suisse des